Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,**.

Étaient excusés : Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 juin	Le 19 juin	En exercice	50
		Présents	42
		Votants	46

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-04-05 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
Rapporteur : Gilles COURGEY

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2019 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de communes du Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le rapport annuel du service assainissement collectif,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport annuel

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. **Et publication ou notification le** 02 JUIL. 2020 Le Président, Le Président Christian PAYOT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE	**Le Président,** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian PAYOT

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 4
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 5
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 5
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 5
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 6
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 11
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 11
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 11
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 12
2.1. Modalités de tarification 12
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 13
2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 15
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 17
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 17
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 18
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 18
4. Financement des investissements 21
4.1. Montants financiers 21
4.2. Etat de la dette du service 21
4.3. Amortissements 21
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 21
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 23
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1er janvier 2011. La Communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les communes de Beaucourt, Boron, Bretagne, Delle, Courtelevant, Croix, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Rechesy, Thiancourt et Vellescot.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010 et mis à jour le 7 décembre 2017. Il n'y a pas existence d'une CCSPL.

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Beaucourt le 13 septembre 2010
- Courtelevant le 11 décembre 2014
- Croix le 21 juin 2012
- Faverois le 25 février 2008
- Fêche l'Eglise le 11 décembre 2014
- Florimont le 16 mai 2008
- Grandvillars le 02 février 2007
- Joncherey le 16 février 2004
- Lebetain le 26 janvier 2017
- Réchésy le 19 janvier 2010
- Bretagne, Recouvrance et Vellescot le 23 février 2004
- Boron, Brebotte, Froidefontaine et Grosne le 17 janvier 2005.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière** pour les réseaux et les stations d'épuration.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 19 021 habitants au 31/12/2019 (19 001 au 31/12/2018).

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 514 abonnés au 31/12/2019 (7 342 au 31/12/2018).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019
Beaucourt	1694	1798
Boron	184	186
Bretagne	106	108
Courtelevant	43	106
Croix	57	59
Delle	1833	1852
Faverois	271	270
Florimont	72	76
Fêche-l'Église	301	301
Grandvillars	1344	1346
Joncherey	680	650
Lebetain	196	196
Réchésy	348	352
Thiancourt	131	131
Vellescot	82	83
Total	**7 342**	**7 514**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 600.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,39 abonnés/km) au 31/12/2019. (48,82 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,59 habitants/abonné au 31/12/2019. (2,59 habitants/abonné au 31/12/2018).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m³
Total des volumes facturés aux abonnés	892 276	829 929

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m³	Variation en %
STEP Badevel – Fêche l'Eglise (PMA)	31 277	29 168	-6,74 %
Bretagne	9 825	9842	0,17 %
Total des volumes exportés	**41 102**	**39 010**	**- 5,09 %**
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2018 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2019 en m³**	**Variation en %**
Suisse (SEBA)	402 111	470 328	16,96 %
Total des volumes importés	**402 111**	**470 328**	**16,96 %**

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 33 au 31/12/2019 (33 au 31/12/2018).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 105,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 46,3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 151,9 km (150,4 km au 31/12/2018).

27 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Joncherey	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Rhizosphère de Florimont
Code Sandre de la station : 060990046001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Rhizosphère
Date de mise en service	Mi 2017
Commune d'implantation	Florimont
Lieu-dit	Rd 463
Capacité nominale STEU en EH [1]	1950 EH
Nombre d'abonnés raccordés	415
Nombre d'habitants raccordés	1059
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	570

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Covatte

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO		☐ et	☐ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/03/2019	Oui	< 3	99	21	92	< 2	99	/	/	3.1	38
14/10/2019	Oui	6	99	38	94	5	99	/	/	6.7	25

[1] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[2] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

STEU N°2 : Station d'épuration de la STEP de Croix
Code Sandre de la station : 060990030001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Rhizosphère
Date de mise en service	01/06/2014
Commune d'implantation	Croix
Lieu-dit	Puits à balancier
Capacité nominale STEU en EH (1)	200
Nombre d'abonnés raccordés	60
Nombre d'habitants raccordés	120
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	72

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet		
	Type de milieu récepteur	Karst (rejet souterrain)
	Nom du milieu récepteur	Karst

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	60
DCO	168	☐ et	☒ ou	60
MES	129	☐ et	☒ ou	50
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/03/2019	Oui	< 3	99	29	99	< 2	99	/	/	7.5	89

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

STEU N°3 : Station d'épuration BEAUCOURT
Code Sandre de la station : 060990009002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge
Date de mise en service	01/01/1992
Commune d'implantation	Dampierre-les-Bois (25190)
Lieu-dit	Rue de Beaucourt
Capacité nominale STEU en EH (1)	7000
Nombre d'abonnés raccordés	1510
Nombre d'habitants raccordés	5085
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1400

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Feschotte

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	75
DCO	90	☐ et	☒ ou	70
MES	30	☐ et	☒ ou	90
NGL	10	☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3.87	96	30.6	75	12.5	92	11.8	63	1.23	66

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

STEU N°4 : Station d'épuration de Faverois
Code Sandre de la station : 060990043002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Faverois (90043)
Lieu-dit	Rue de Delle
Capacité nominale STEU en EH (1)	925
Nombre d'abonnés raccordés	250
Nombre d'habitants raccordés	510
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	139

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la rivière la Coeuvatte

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	60
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/10/2019	Oui	< 3	99	30	86	5	89	/	/	2.6	-1

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

STEU N°5 : Station d'épuration de Grandvillars
Code Sandre de la station : 060990053001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/2006
Commune d'implantation	Grandvillars (90053)
Lieu-dit	Rue du Stade
Capacité nominale STEU en EH (1)	20000
Nombre d'abonnés raccordés	4500
Nombre d'habitants raccordés	11600 + communes suisses
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	5500

Prescriptions de rejet

Soumise à	☒ Autorisation en date du 27 avril 2018	
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Allaine

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	80
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90
NGL	15	☐ et	☒ ou	70
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☒ ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3.7	96	27	90	3.3	98	4.8	86	0.83	79

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2018 en tMS**	**Exercice 2019 en tMS**
Rhizosphère de Florimont (Code Sandre : 060990046001)	0	0
Station d'épuration de la STEP de Croix (Code Sandre : 060990030001)	0	0
Station d'épuration BEAUCOURT (Code Sandre : 060990009002)	61.2	75.3
Station d'épuration de Faverois (Code Sandre : 060990043002)	0	0
Station d'épuration de Grandvillars (Code Sandre : 060990053001)	471.06	447.37
Total des boues produites	**532.26**	**522.7**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2018 en tMS**	**Exercice 2019 en tMS**
Rhizosphère de Florimont (Code Sandre : 060990046001)	0	0
Station d'épuration de la STEP de Croix (Code Sandre : 060990030001)	0	0
Station d'épuration BEAUCOURT (Code Sandre : 060990009002)	61,2	75,3
Station d'épuration de Faverois (Code Sandre : 060990043002)	0	0
Station d'épuration de Grandvillars (Code Sandre : 060990053001)	471,06	447,37
Total des boues évacuées	**532,3**	**522,7**

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	0 euros	0 euros
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	2 000 euros	2 000 euros
Participation aux frais de branchement	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,75 €/m³	1,75 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,15 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/07/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant le tarif de la redevance assainissement collectif
- Délibération du 11/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 21/06/2012 et de 04/2018 effective à compter du 01/07/2012 et de 04/2018 fixant la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la participation aux frais de branchement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0 %
Part proportionnelle	210,00	210,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	210,00	210,00	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0 %
Autre : _____	0,00	0,00	0 %
TVA	22,80	22,80	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	40,80	40,80	0%
Total	**250,80**	**250,80**	**0%**
Prix TTC au m³	**2,09**	**2,09**	**0%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. Le tarif est identique pour chaque commune.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

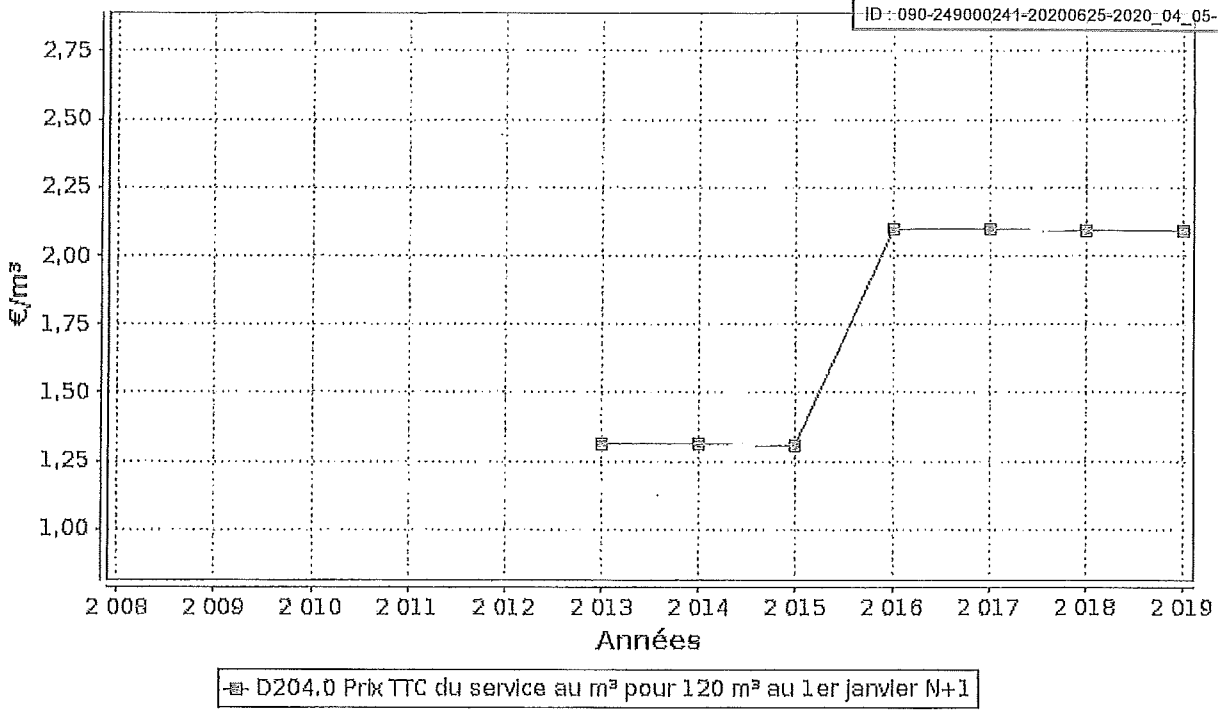

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 710 111.73	1 464 343.82	-14.37 %
dont abonnements	/	/	/
Redevance eaux usées usage non domestique	119 338.96	112 766.76	-5.51 %
Recette pour boues et effluents importés	62 097.98	68 996.66	11.11%
Régularisations (+/-)	/	/	/
Total recettes de facturation	1 891 548.67	1 646 107.24	-12.98%
Recettes de raccordement	154 500	190 620.28	23.38%
Prime de l'Agence de l'Eau	111 605.99	71 242.21	-36.17%
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0
Recettes liées aux travaux	62 453.80	52 528.01	-15.89%
Contribution exceptionnelle du budget général	/	/	/
Autres recettes (préciser)	/	/	/
Total autres recettes	328 559.79	314 390.50	-4.31%
Total des recettes	2 220 108.46	1 960 497.74	-11.69%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 1 464 343 € (1 704 341 au 31/12/2018).

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96,71% des 7 600 abonnés potentiels (96,61% pour 2018).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		40%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	40%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**29**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 29 pour l'exercice 2019 (15 pour 2018).

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	**Conformité exercice 2018 0 ou 100**	**Conformité exercice 2019 0 ou 100**
Station d'épuration BEAUCOURT	137	100	100
Station d'épuration de Grandvillars	457	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2018).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	**Conformité exercice 2018 0 ou 100**	**Conformité exercice 2019 0 ou 100**
Station d'épuration BEAUCOURT	137	100	100
Station d'épuration de Grandvillars	457	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2018).

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P206.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
Station d'épuration BEAUCOURT	137	100	100
Station d'épuration de Grandvillars	457	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2018).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Rhizosphère de Florimont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

Station d'épuration de la STEP de Croix :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration BEAUCOURT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	75.3
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		75,3

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

Station d'épuration de Faverois :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de Grandvillars :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	447.37
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		447,37

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 246 754.42	463 263.98
Montants des subventions en €	200 934.40	774 079.03
Montants des contributions du budget général en €	/	/

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre 2019 (montant restant dû en €)		5 141 144	7 476 228
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	252 232	233 593
	en intérêts	137 733	128 639

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 513 871,64 € (691 161.30 € en 2018).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Création réseau de collecte dans diverses rues sur les communes de Florimont et Courtelevant	1 900 000	2 373 000
Etude faisabilité assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne	5 800 000	5 800 000
Réhabilitation de la STEP de beaucourt	2 800 000	2 200 000
Mise en séparatif du secteur des Fonteneilles à Beaucourt	300 000	300 000
Réhabilitation du PR du Four à Chaux à Beaucourt	70 000	70 000
Refonte de la télégestion	40 000	

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

4.5. Présentation des programmes pluriannuel par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Mise en séparatif à Grandvillars- rue bellevue, rue des grands champs et rue de Boron	2012-2013	304 800
Réhabilitation des réseaux à Delle – rue Ackermann, Clémenceau et Saget	2012/2013	364 900
Mise en séparatif de Croix et création d'une station d'épuration	2013-2014	710 000
Mise en séparatif de Bretagne (1300 ml)	2014	473 500
Réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars	2014-2015	785 000
Mise en séparatif du quartier amont de la gare de Delle et reprise du pluvial	2015-2016	590 000
Mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars	2015-2016	500 000
Déplacement du déversoir d'orage Grande Rue à Delle	2016-2017	250 000
Assainissement sur les communes de Réchésy-Courtelevant et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte)	2016-2020	2 100 000
Mise en séparatif de diverses rues sur Feche l'Eglise	2017	600 000
Remplacement armoire électrique de la station d'épuration de Grandvillars	2016-2017	80 000
Mise en séparatif quartier du collège à Delle	2017-2018	410 000
Mise en séparatif de la rue d'alsace à Joncherey	2017-2018	260 000
Remplacement du dégrilleur de la STEP de Grandvillars	2017-2018	65 000
Mise en séparatif de Courtelevant tranche 1	2018	370 000
Suppression des eaux claires parasites Delle par pose de clapets anti-retour	2018	60 000
Réhabilitation du PR du Four à Chaux à Beaucourt	2019	70 000

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 9 demandes d'abandon de créance et en a accordé 9.
5 012,37 € ont été abandonnés, soit 0,0060 €/m^3 pour l'année 2019 (0,0047 €/m^3 en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200625-2020_04_05-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 001	19 021
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33	33
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	532,3	522,7
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,09	2,09
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,61%	96,71%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	29
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0047	0,0057